

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 1415

AMENDEMENT

présenté par

Mme Pochon, M. Biteau, Mme Belluco, M. Nicolas Bonnet, Mme Ozenne, M. Peytavie, M. Raux, M. Tavernier, M. Thierry, Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 20

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 3, après le mot :

« cas »,

insérer les mots :

« de changement d'une organisation de producteurs ou association d'organisations de producteurs dite « verticale » vers une dite « transversale », ou »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à permettre aux producteurs de changer d'organisation de producteurs ou d'association d'organisations de producteurs pour aller d'une dite "verticale" à une dite "transversale".

Les organisations de producteurs sont dites « verticales » quand elles dépendent directement d'une laiterie, soit une structure par entreprise. Ces organisations n'ont pas de pouvoir négociation du fait de leur structuration et des dérives ont été observées de la part des laiteries qui s'affranchissent parfois des grilles interprofessionnelles et rachètent le lait à des prix excessivement bas.

Les organisations de producteur sont dites « transversales » quand elles regroupent des éleveurs livrant à différentes laiteries, soit une structure par bassin de production. Ces organisations ont une structure tournée vers le collectif avec un fort ancrage territorial. Le prix du lait acheté ne dépend pas que d'une seule laiterie et, en général, la rémunération du producteur y est plus juste.

Changer d'organisation de producteurs pour aller vers une dite "transversale" peut signifier obtenir une rémunération plus juste pour les producteurs, il est nécessaire de laisser aux producteurs la possibilité d'effectuer ce changement s'ils le souhaitent.